

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

d'Archéologie, Sciences & Arts

DU

DÉPARTEMENT DE L'OISE, *Beauvais*



TOME V.



BEAUVAIS,

IMPRIMERIE D'ACHILLE DESJARDINS, RUE SAINT-JEAN.

1862.

QUELQUES MOTS

SUR

L'ABBAYE DE GOMERFONTAINE.



GOMERFONTAINE, en latin *Gaumeri-fons*, *Gomeri-fons* ou *Gomerici-fons*, est situé dans un riant vallon, près de la route qui conduit de Chaumont à Trie, à peu de distance de Gisors. Des prés, que les eaux entretiennent toujours verts, l'environnent; il est baigné par la rivière de la Troène.

Il existait à Gomerfontaine un couvent de religieuses de l'ordre de Clteaux. Hugues, comte de Chaumont, et Pétronille, son épouse, l'avaient fondé en 1207, sous le nom de la Sainte Vierge. L'acte de fondation fut passé en présence de Thibault, chanoine de Rouen, d'Osbert, abbé de Loc-Dieu, de Jean, moine de la même abbaye, et de plusieurs autres témoins. Hugues y donne à l'ordre de Clteaux, indépendamment de sa ferme de Gomerfontaine et du verger qui y attenait, la dime des anguilles de ses viviers de Gomerfontaine et de Lattainville, cent sols payables chaque année à la fête de Saint-Remi, pendant dix ans, pour la construction des édifices nécessaires, et trois muids de blé à prendre chaque année, à perpétuité, dans son moulin de Gomerfontaine (1). D'au-

(1) Pièces justificatives, n° 1.

tres largesses importantes, faites par le même seigneur, sont consignées dans une autre charte de 1209 (2). Honorius III confirma cette donation en 1222.

En 1210, Guillaume de Pincencourt donne aux religieuses de Notre-Dame de Waumer-Fontaine deux de ses hôtes de Boocourt, de l'agrément de J. de Boissy, seigneur du fief. Par un acte du mois d'avril 1212, Pétronille de Chaumont reconnaît avoir donné au même monastère vingt-deux journaux de terre labourable dans cette localité. Des lettres de Guillaume de Chaumont, de 1213, octroyent à l'église de *Waumer-Fontaine* la couture de *Pisseiz*, sise sous Mongenoult, et X sous parisis de cens à Chaumont. Hugues de *Visorum* (des vues) approuve, en 1218; la donation d'une dîme du bois Guillon, faite par Hugues de Chaumont aux religieuses. Jean, seigneur de Trie, leur donne, en 1219, trois journaux de terre au mont de Boocourt; elles ont, en 1220, de Guillaume de Chaumont, deux muids d'hivernage sur sa grange de Montjeu et toute sa coutume de Pisseiz. En 1223, Pétronille, dame de Chaumont, du consentement de Jean de Chaumont, seigneur de Mello, son fils, leur fait don de sa maison avec tout le pourpris enclos dans le circuit de leur monastère. En 1224, elles reçoivent de Guillaume de Chaumont deux muids de blé percevables sur la grange du bois Montjeu; de Gilles et de Gervais, père de Jean de Chaumont, deux autres muids de blé percevables sur la grange du seigneur de Valdampierre et sur la ville de Monthellant (Montherlant); de Jean de Trie un septier de blé mensuel percevable sur le moulin Jumel, près de Chaumont, et un tonneau de vin annuel sur les vignes de Mareuil. Des lettres de Pierre d'Auvers, du mois d'août de la même année, portent qu'Henri de Hez a donné aux religieux de N. D. de Gomer-Fontaine sa vigne de Flaucourt, sa maison et tout le pourpris, et que Jean de Montchevreuil a confirmé cette donation en sa qualité de seigneur foncier du fief. En janvier 1225, Mathilde, veuve de Richard d'Anet, leur remet la dîme qu'elles lui devaient à cause de sa vigne de Floocourt. Guillaume de Chaumont, au mois d'avril 1227, leur concède deux pièces de terres attenantes à leur culture et le droit d'herbage pour leurs bestiaux. Des lettres de

(1) Pièces justificatives, n° 2.

Hugues de Chaumont, de 1228, contiennent la donation faite par lui aux religieuses de Gomerfontaine du terrain sur lequel est construit le mur de clôture de leur maison ; cet acte est scellé du sceau de Jean de Chaumont, son frère, seigneur du fief, sous la condition que lorsque lui, Hugues, sera chevalier, il le scellera du sien. En mars 1231, elles doivent à la libéralité de Hugues de Lattainville une rente annuelle de neuf setiers de blé à la mesure d'Andely à prendre sur la grange de Jean de Bourris à Boiesmont. En février 1235, Jean de Chaumont les autorise à moudre annuellement à son moulin de Gomerfontaine vingt-cinq muids de blé pour l'usage de leur maison. En septembre 1237, Hugues de Chaumont leur abandonne tout ce qui lui appartient sur le même moulin, ainsi que la pêcherie. En 1239, Yves de Chaumont approuve la donation de trois pièces de terre à Gemmericourt, qui leur est faite par Pierre Masson, de Chaumont. En 1241, Mathieu de Trie leur donne le bois des Dames, situé à Hermencourt, qui avait appartenu à Denis de Reilly. Hugues et Gilles de Chaumont confirment, en 1246, une vente faite par Gilles de Gisors, saunier, aux religieuses de Gomerfontaine de ce qu'il possédait dans le fief de Floocourt. En 1247, Jean de Gommecourt constitue en leur faveur une rente de xxv sous parisis. Le couvent reçoit, en 1248, de Raoul de Marines, X arpents de terre situés dans la couture de Montjeu ; en juillet 1249, de Hugues, fils de Gautier, sieur de Chaumont, la première partie du bois de Crenne, près de Gemericourt ; en 1252, de Mathilde, comtesse de Boulogne, cinq cents harengs par an ; en 1262, de Guillaume de Gisors, une pièce de bois ; en 1264, de Mathieu, comte de Dammartin, la coupe d'une pièce de bois située sur le territoire de Radeval et, en outre, quatre pièces de terre, à la charge de faire des prières pour lui, pour Marsilié, sa femme, et pour feu Mathilde, comtesse de Boulogne ; en 1265, de Gautier de Courcelles, toutes les terres labourables qui lui appartiennent au territoire d'Helloy. Des lettres du doyen de Paris, du mois d'octobre 1265, confirment un échange entre les religieuses de Notre-Dame de Gomerfontaine et l'Hôtel-Dieu de Paris d'une rente sur le péage de Conflans-Sainte-Honorine contre une rente en hivernage sur la grange de feu Hugues de Chaumont. Philippe de Courcelles constitue, au mois de février 1266, en faveur de l'abbaye, une rente annuelle d'un demi-muid de blé percevable sur un

moulin près de Lattainville. Mathieu de Trie, comte de Dammartin, lui fait remise, en 1271, des droits de censive et champart qu'elle lui devait pour une pièce de terre qu'elle avait acquise de Gilbert, dit Guerlain de Tierceville. En janvier 1273, Gilles de Chaumont confirme et amortit la donation faite aux religieuses de Notre-Dame de Gomerfontaine par son père Hugues de Chaumont. Au mois d'octobre 1274, Jahan de Cleri et sa femme, Marguerite, fondent une chapellenie dans l'église de Gomerfontaine, la dotent de X livres parisis de rente et lui donnent LX livres parisis pour l'achat des ornements. L'acte de cette fondation est en idiome picard. Robert, Gilles et Jean de Chaumont confirment, en 1275, une donation faite aux religieuses en 1245, par leur père, Hugues de Chaumont. Robert de Chaumont, en 1283, confirme celle de dix mines de blé de rente percevables sur la grange de Loconville, faite par sa mère, Alix de Loconville. En 1289, Jean de Hellai se reconnaît débiteur de X livres parisis de rente données au monastère par Regnault de Trie, frère de noble homme et sage Jehan, comte de Dammartin, sire de Trie et de Muncy, lequel avait droit de les prendre sur lui. Une sentence arbitrale rendue à Trie-le-Chatel, en 1298, par *homme noble et sage monseignor Jehen, comte de Dammartin*, entre Robert de Mortefontaine, écuyer, à cause de sa femme, fille d'Yves de Flocourt, chevalier, d'une part, et les religieuses de Gomerfontaine, d'autre part, maintient celles-ci dans le droit de pêche dans la rivière de Gomerfontaine jusqu'au pont de Bertrichières. Philippe IV, au mois d'août 1303, donne aux religieuses de Gomerfontaine la dime du pain et du vin que lui, la reine et son fils consomment tant qu'ils résideront à Chaumont, Gisors, Neaufle, Moyenneville et Longchamp. En 1309, *Yolent de Dreues*, comtesse de Dampmartin, élit par son testament sa sépulture dans le monastère de Gomerfontaine, et lui lègue tout ce qui lui appartient sur le moulin à tan de Villarcy. En 1327, li reçoit de Gilles de Chaumont, chevalier, seigneur de Saucourt et de Loconville, iv arpents de terre sis au territoire de Boncourt, à la charge de lui payer vi sous parisis de cens annuel pour chaque arpent (1).

(1) Les actes de donations, confirmations, échanges et transactions dont il vient d'être question sont pour la plupart conservés à Paris aux

Les supérieures n'eurent d'abord que le titre de prieure; mais, en 1226, on leur donnait déjà celui d'abbesse. Voici, telle que nous la donne la *Gallia christiana*, la liste des abbesses qui gouvernèrent le monastère depuis cette époque :

1. **GUILLEMETTE I^{re}**, morte en 1248.
2. **MARGUERITE I^{re} D'HARCOURT**, morte en 1251.
3. **EMMÉLINE I^{re}**. Il en est fait mention dans des chartes de 1251 et de 1256.
4. **AGNÈS I^{re}**. Elle reçut, en 1264, la bénédiction d'abbesse d'Eudes Rigault, archevêque de Rouen, qui, pendant son administration, le 13 octobre 1266, fit aussi la dédicace de l'église du monastère. Les deux cérémonies sont consignées dans le registre des visites du prélat.
5. **CLÉMENTINE DE CHENEVIÈRES**. Son nom se lit dans des titres de 1295.
6. **EMMÉLINE II**, qui mourut, assure-t-on, en 1330. Pendant qu'elle était abbesse, le corps de Jean de Trie, inhumé précédemment chez les frères prêcheurs, et celui de Marguerite, son épouse, inhumée chez les frères mineurs de Beauvais, furent transportés dans l'église de Gomerfontaine.
7. **SÉDILIE OU ODILIE D'OINVILLE**. On la trouve à la tête du monastère en 1367 et en 1371.
8. **EUSTACHIE DE BOIS-GILOUT**, qui était abbesse en 1371 et 1372.
9. **PÉTRONILLE I^{re} DE FRANCONVILLE**, nommée dans des titres de 1373.
10. **ISABELLE I^{re} DE MARINES**, qui gouvernait l'abbaye en 1377 et 1379.
11. **AGNÈS II DU FAYÉL**, dont il est question dans des chartes de 1381 et de 1383.
12. **JEANNE I^{re} DU FRESNOY**. Elle avait été pendant trente-quatre ans abbesse en Espagne, lorsqu'elle prit, en 1386, la direction de Gomerfontaine.

archives de l'Empire. Monsieur Cocheris les a analysés dans un important ouvrage ayant pour titre : *Catalogue des Manuscrits sur la Picardie conservés à la Bibliothèque Impériale*, et inséré dans les Mémoires des Antiquaires de Picardie tomes XII, XIII, XVI et suivants.

13. **AGNÈS III DU FAYEL**, dont le nom figure dans des titres de 1393 et de 1397.

14. **JEANNE II HARDOUIN**. On rapporte sa mort à l'an 1409.

15. **ISABELLE II, TABLETIER OU LA TABLETIÈRE**, élue abbesse en 1409.

16. **LUCIE DE MONTMORENCY** portée dans des titres de 1412 et de 1414.

17. **GUILLEMETTE II COURONNE**. Elle était à la tête de Gomerfontaine en 1434, année où le monastère fut en partie ruiné par les Anglais qui dévastaient alors le Vexin.

18. **MARGUERITE II DE BEAUVOIR**. Elle était abbesse en 1437.

19. **JEANNE III DUVAL**. On trouve son nom dans des titres de 1469.

20. **MARGUERITE III KILLAN**, née en Angleterre, désignée comme abbesse de Gomerfontaine en 1474.

21. **JEANNE IV DE LA MARE**. Elle était déjà à la tête de l'abbaye en 1473; elle mourut en 1483.

22. **PÉTRONILLE II LE PREVOST** qui succéda immédiatement à Jeanne de la Mare, fut déposée en 1503.

23. **NICOLASE DE SAINT-HILAIRE**. Il en est fait mention dans des titres de 1506, 1513 et 1519.

24. **MARIE I^{re} LANGLOIS**. Elle gouverna l'abbaye depuis 1533 jusqu'en 1568, année de sa mort.

25. **ELISABETH LEMONNIER**. De 1569 à 1580.

26. **MARIE II LANGLOIS**. De 1580 à 1483.

27. **JEANNE V DU BOUILLONNÉ**, nommée par le roi en 1583. Elle abdiqua en 1604.

28. **JUDITH DE ROUXEL DE MÉDAVI**. Elle fit faire au monastère d'importantes réparations. Sa mort eut lieu en 1614.

29. **MADELEINE DE ROUXEL DE MÉDAVI**, sœur du maréchal Jacques de Grancey. Elle gouverna pendant 25 ans le monastère dont elle doubla les revenus. Sous son gouvernement, malgré la résistance de plusieurs religieuses, la stricte observance de la règle de saint Benoît y fut introduite.

30. **MARGUERITE IV DE ROUXEL DE MÉDAVI**, sœur et d'abord coadjutrice de la précédente, lui succéda en 1638. Elle mourut en 1703, à l'âge de 100 ans, après avoir fait reconstruire le dortoir avec cinquante-cinq cellules, le réfectoire, la salle capitulaire, l'infirmerie et plusieurs autres bâtiments.

31. MARIE-ANNE DE LA VIEFVILLE, devenue abbesse en 1705, mourut le 15 août 1731.

32. ANNE-JEANNE DE POUJET DE NADAILLAC, fille de François du Poujet, marquis de Nadaillac, et de Anne-Adélaïde de Plas, fut nommée par le roi abbesse de Gomerfontaine le 26 août 1751.

Jean-Jacques Rousseau, vers le 24 juin 1767, vint habiter Trie. Un logement lui avait été donné au château par Louis-François de Bourbon-Conti. Le prince toutefois avait exigé de lui qu'il ne se ferait pas connaître. De sérieux motifs l'obligeaient à prendre cette précaution. Rousseau se rendit au désir, ou pour mieux dire aux recommandations formelles de son nouveau protecteur et substitua à son nom celui de Renou. Il paraît que le secret ne tarda pas à être trahi, ou que le philosophe, tout en changeant de nom, ne renonça pas à sa manière de vivre et à ses excentricités. En effet, dans une lettre qu'il écrit, le 12 août 1767, au marquis de Mirabeau, (*l'amî des hommes*), père du célèbre orateur de l'assemblée nationale, il se plaint de la manière dont il est vu et traité par les habitants. « Le traitement, lui dit-il, que j'éprouve en ce pays de la part de tous les habitants sans exception, et dès l'instant de mon arrivée, sont trop contraires à l'esprit de la nation et aux intentions du grand-prince qui m'a donné *cet hospice*, pour que je ne puisse les imputer qu'à un esprit de vertige dont je ne veux pas même rechercher la cause. Puissent-ils rester ignorés de toute la terre et puisai-je parvenir moi-même à les regarder comme non avenus. »

On connaît la sombre misanthropie qui poursuivait partout le philosophe de Genève. Ses plaintes, sans doute, étaient exagérées, injustes même à bien des égards. Il est incontestable du moins qu'elles ne pouvaient s'appliquer au couvent de Gomerfontaine; il y était reçu avec égards et avec bienveillance. On ne peut supposer que l'abbesse, Madame de Nadaillac, ait parfaitement connu ses doctrines et moins encore qu'elle les ait approuvées. Mais elle consentait à être la confidente de ses peines, à recevoir quelques-uns de ses secrets, et elle manifestait aussi quelque intérêt pour Thérèse Levasseur, qu'elle croyait être la sœur ou la femme de celui auquel le prince avait si généreusement accordé l'hospitalité. En quittant Trie, Rousseau laissa à Madame de Nadaillac la plupart des lettres qui lui avaient été écrites sur *La nouvelle Héloïse* et qu'il avait rassemblées dans une liasse.

Il nous l'apprend lui-même dans ses *Confessions*, et il ajoute : « Si ce recueil paraît, on y verra des choses bien singulières et une opposition de jugement qui montre ce que c'est que d'avoir affaire au public.

Quelques jours après son départ de Trie, le 23 juillet 1758, sur le point d'aller à Chambéry, il écrit de Grenoble en ces termes à Thérèse Levasseur, à laquelle il donne le nom de M^{lle} Renou.

« Si vous ne recevez pas dans huit jours de mes nouvelles, n'en attendez plus et disposez de vous, à l'aide des protections en qui vous savez que j'ai toute confiance et qui ne vous abandonneront pas. Vous savez où sont les effets en quoi consistaient nos dernières ressources, tout est à vous. Je suis certain que les gens d'honneur qui en sont dépositaires ne tromperont pas mes intentions ni mes espérances. Pesez bien toutes choses avant de prendre un parti. *Consultez madame l'abbesse*, (Madame de Nadaillac). Elle est bienfaisante, éclairée, *elle nous aime*. Elle vous conseillera bien, mais je doute qu'elle vous conseille de rester auprès d'elle. Ce n'est pas dans une communauté qu'on trouve la liberté ni la paix; vous êtes accoutumée à l'une, vous avez besoin de l'autre. » (1).

Jean-Jacques a fait pour Madame de Nadaillac un morceau de musique sacrée dont le manuscrit est déposé à la bibliothèque impériale (2).

La dernière abbesse de Gomerfontaine fut Madame MARIE-ELISABETH DE SARCUS, fille de Philippe-François de Sarcus, chevalier, seigneur de Fréwillers, de Roquemont, de Saint-Arnould et de Maucombe, née le 16 mai 1734. A peine âgée de 20 ans, le 16 mai 1754, elle devint abbesse de Bival au diocèse de Rouen. C'est en 1782 qu'elle fut mise à la tête de l'abbaye de Gomerfontaine. Elle mourut à Illoix le 13 janvier 1806.

Le nombre des religieuses s'élevait environ à vingt lorsque le couvent fut fermé conformément aux décrets de l'Assemblée nationale.

(1). Œuvre complètes de J.-J. Rousseau, édition in-8 de Daliban, Paris, 1825, tome XXVI, le v^e de la *correspondance*, page 316.

(2). Œuvres complètes de J.-J. Rousseau, même éditeur, tome XIX, le III des *Confessions*, page 103, note de M. Auguis.





P. Simon Del.

Imp. Lamotte Paris

ABBAYE DE COMPERFONTAINE (OISE)

Fondée en 1208 par Hugues de Châtillon

Tableau en couleur de l'abbaye peinte en 1702 dans les appartements de Louis XV

Le monastère de Gomerfontaine, comme celui de Bival, appartenait au diocèse de Rouen. Il avait le titre d'abbaye royale. Les abbesses portaient leur croix abbatiale suspendue à un ruban violet moiré.

Millin, dans ses *Antiquités nationales* (1), a donné, avec le dessin de plusieurs statues qui existaient dans l'église, une vue générale de l'abbaye que nous reproduisons ici.

Les jardins présentaient une disposition agréable; ils étaient vastes; on y remarquait surtout des charmilles épaisses, formant de longs et délicieux berceaux.

Les bâtiments conventuels, très-spacieux, avaient été reconstruits, comme on vient de le dire, sous le règne de Louis XIII ou sous celui de Louis XIV.

L'église n'avait pas de très-grandes dimensions. Le portail par lequel on y pénétrait, élevé probablement par les libéralités du maréchal Jacques de Grancey, était d'un ordre dorique bâ-tard. Dans les métopes de la corniche, on voyait les instruments de la Passion. Une croix, accompagnée des statues de la Sainte Vierge et de saint Bernard, surmontait le fronton dont le tympan contenait deux écus accolés, surmontés d'une couronne ducale et environnés des ordres de saint Michel et du Saint-Esprit. L'un offrait les armes de Rouxel de Médavi, *d'or a trois coqs de gueules*, l'autre était *burellé avec un lion brochant sur le tout*. Ces dernières armes sont celles de la famille de Mornay. Jacques de Grancey épousa en secondes noces, en 1648, Charlotte de Mornay, fille de Pierre de Mornay, seigneur de Villarceaux.

Il y avait dans l'église trois chapelles : celle de la Croix, à droite du grand-autel; celle de la Vierge, à gauche, et celle de saint Jean qui s'étendait du même côté, le long de l'église, et lui servait de collatéral.

A l'entrée de la nef on lisait, sur un carreau de marbre noir, cette épitaphe :

Cy-gist dom Jean-Baptiste Musnier, religieux de Prully, aumô-

(1) Millin. *Antiquités nationales*, Paris, 1792, tome IV, n° 42, page 14 et planches 1 et 2.

nier de cette abbaye pendant 53 ans, décédé le 11 mai 1789, âgé de 84 ans.

*L'éclat de ses vertus, sa longue patience,
Dans le sein de son Dieu trouvent leur récompense.*

Au coin de la nef et du sanctuaire à gauche, étaient peintes les anciennes armoiries du comte du Vexin : *d'azur semé de fleurs de lys d'or au lambel d'hermine*. Elles avaient pour supports deux lions tenant un guidon *de gueules semé de flammes d'or*, et pour cimier, sur le casque, un lion avec une bannière de même. On lisait au-dessus :

Ici est enterré le cœur de haut et puissant seigneur Guy de Chaumont, marquis de Guitrie, grand-maitre de la garde-robe du roi, et issu des fondateurs de cette abbaye, qui fut tué au passage du Rhin, le 12 juin 1672, pour le service de Sa Majesté. Priez Dieu pour son âme.

Contre le mur de la nef, à gauche en entrant, une arcade peu élevée recouvrait un large tombeau en pierre, portant deux statues également en pierre. L'une était celle d'un homme vêtu d'une tunique et d'un long manteau ; l'autre, celle d'une femme portant sur sa robe un ample surtout fendu sur les côtés pour laisser passer les bras. Ces statues étaient considérées comme représentant Hugues, comte de Chaumont, fondateur de l'abbaye, et Pétronille, son épouse. Elles étaient surmontées d'un bas-relief, où, entre deux anges jouant l'un du rebec, l'autre de la harpe, se tenait debout un personnage tenant sur une nappe trois figures nues. C'étaient l'âme de Hugues, celle de Pétronille et, probablement, aussi celle d'un de leurs enfants, mort avant eux, lesquelles Dieu recevait dans son sein. Sur un autre bas-relief placé au-dessous des statues, on remarquait Jésus-Christ ayant à ses côtés deux autres anges qui tenaient dans leurs mains des instruments de la Passion.

Cinq autres statues, qui se trouvaient dans l'église, et dont le dessin est donné dans l'ouvrage de Millin, étaient, d'après lui, celles des cinq fils de Hugues de Chaumont : Jean, Jacques, Gilles, Gervais et Hugues.

Au bas de la nef, à l'entrée de l'église, on voyait encore une

pierre tombale sur laquelle était gravée la figure d'un chevalier armé de toutes pièces, mais sans casque. Son bouclier était chargé des armes des anciens comtes du Vexin. Autour de cette tombe on lisait :

*Ci-gist Jean de Chaumont, en sa vie qui était seigneur de
et trépassa de cette vie le dernier jour de mars de l'an de grâce
MCCLXXXIX. Priez Dieu pour l'âme de lui.*

Près de cette tombe, il y en avait une sur laquelle était également gravée la figure d'un chevalier armé de toutes pièces. Son bouclier portait les armes de Trie : *d'or à la bande d'azur*. La tête et les mains de ce chevalier étaient incrustées en marbre blanc. L'inscription ne pouvait plus se lire.

La chapelle de la Croix renfermait le tombeau d'Yolande de Trie, femme de Robert IV, seigneur de Beu. Il supportait sa statue en pierre, et était placé comme celui de Hugues et de Pétronille sous une niche surbaissée. La tête et les mains de la statue d'Yolande étaient en marbre. Son costume ressemblait beaucoup à celui de Pétronille. Sur la croisée de la chapelle, des armes non colorées, mais qui portaient la bande de la maison de Trie, étaient accolées à celle de Chaumont-Guitry : *fascé d'argent et de gueules de huit pièces*.

Indépendamment de ces tombes et de ces mausolées, il existait plusieurs pierres tumulaires dont Millin n'a pas parlé.

Marie Langlois, vingt-quatrième abbesse, était enterrée dans le chœur des religieuses. Sur sa tombe on lisait ces mots :

Cy-gist dame Marie Langlois, abbesse de ceans, et régna trente-trois ans, laquelle trespassa la vigille de Noel, l'an mil cinq cent soixante et huit. Priez Dieu pour son âme.

L'épithaphe de Madeleine de Rouxel de Médavi, vingt-neuvième abbesse, inhumée aussi dans le chœur des religieuses, portait :

Cy-gist très-dévoté et religieuse sœur Madeleine de Médavi qui, dès l'âge de cinq ans, a esté consacrée à Dieu et puis abbesse de ceans, où elle a rétabli entièrement ce monastère et remis une étroite réforme, et a régné 25 ans. Elle décéda le douzième septembre 1638.

L'inscription suivante recouvrait la sépulture de Jeanne I^{re} du Fresnoy, qui se trouvait dans la salle capitulaire :

Ct gist dame Jeanne du Fresnoy, qui fust abbesse d'Espagne trente-quatre ans, et vint estre abbesse de Gomerfontaine le jour de la Pentecoste, l'an de grâce 1386 et trespassa audit an.

Il ne reste plus de l'abbaye de Gomerfontaine que le vaste bâtiment qui constituait le logement des religieuses, et dont les divisions ont été en partie détruites.

BARRAUD.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

CHARTRE DE FONDATION DU MONASTÈRE DE GOMERFONTAINE.

Ne per obliuioſæ corruptionem vetuſtatis, veritas probata periclitetur, ei ſcripturæ ſuccurrendum eſt ſubſidio. Ideirco ego Hugo de Calvo-monte notum facio præſentibus et futuris, quod ego uoluntate et conſeſſione Petronillæ uxoris meæ, concedentibus Joanne et Jacobo cæterisque filiis meis, pro ſalute animæ meæ et animæ uxoris meæ, et pro anima patris mei Galonis et matris meæ Mathildis, et pro animabus antecessorum et hæredum noſtrorum, in puram et perpetuam eleemoſinam, dedi, conſeſſi, et hac mea carta confirmavi Deo et monialibus ordinis Cisterciensis totum manuſagium meum de Gaumerifonte cum virgulto adjacente, quatenus in eodem loco religioni perpetuæ dedito ad honorem Dei et beatæ Mariæ, et ſancti Joannis Baptistæ nec non et ſancti Jacobi, ſanctique Joannis Evangelistæ et ſancti Eustachii omnium que ſanctorum,

divina celebrentur obsequia. Dedi etiam eisdem monialibus totam decimam anguillarum mearum in vivariis meis de Gaumerifonte et de Lateinville, et centum solidos singulis annis ad festum sancti Remigii per decem annos recipiendos ad edificiorum suorum constructionem, et tres modios bladi ad mensuram de Calvomonte annuatim, et in perpetuum in molendino meo de Gaumerifonte sumendos, ita scilicet quod a festo sancti Petri in capite augusti, ego et hæredes mei nihil sumemus in dicto molindino, donec totius bladi sui integram et plenam habuerint solutionem. Quod si prædictum molindinum incendio seu casu aliquo deperierit vel cessaverit, ego et hæredes mei nominatum bladum altunde persolvemus. Hanc eleemolynam meam libere et quiete absque omni servitio, omni reddito et exactione seculari in perpetuum ab eis possidendam, ego et hæredes mei tenemur omni modo quittare, defendere et garentire donec eis pro jam dicto blado in præfato molendino sumendo bladum æquivalens competenter assignaverimus alibi accipiendum, His testibus : Domino Theobaldo canonico rotomagensi, Domino Osberto abbate Loci Dei et fratre Joanne monacho ejus et aliis quam plurimus (1).

II.

DONATIONS FAITES PAR HUGUES DE CHAUMONT

AUX RELIGIEUSES DE GOMERFONTAINE, EN 1209.

Notum sit omnibus præsentibus et futuris quod ego Hugo de Calvomonte miles, et Petronilla uxor mea, de assensu Joannis, Jacobi, Egidii, Gervasii et Hugonis filiorum nostrorum dedimus et concessimus, in puram et perpetuam eleemosynam, Deo et Ecclesiæ beatæ Mariæ de Gaumerifonte et monialibus ibidem Deo servientibus Cisterciensis ordinis, pro salute animarum nostrarum et animarum antecessorum nostrorum,

(1) *Gallia Christiana*, t. XI, pièces justificatives, col. 31 et 32.

domum nostram de Gaumerifonte, cum toto giardino et toto porprisio eidem appendenti, et duos hortos vicinos ante portam ejusdem domus et boscum nostrum de Gillaurei a via quæ descendit de Lateinvilla usque Floocort et piscationem unius piscatoris, ad opus earumdem monialium, in stagno ejusdem loci annuatim, in omnibus festivitibus beatæ Mariæ virginis; et in censibus nostris de Calvo-monte viginti solidos annuatim, et vineam nostram in valle de Joy, quæ appellatur vinea de Gategny et totam decimam quam nos emimus a Domino Roberto de Pommereux milite, quam ipse tenebat in villa nemoris Gilloodi. Ut igitur prædictæ moniales omnia prædicta libere, quiete et pacifice, in perpetuam eleemosynam, teneant et possideant, præsentem chartam in hujus nostræ donationis testimonium sigilli mei munimine roboravi, testibus his, Domino Roberto rothomagensi archiepiscopo in cujus præsentia hoc totum factum est; Guillelmo de Tria canonico rothomagensi; Joanne de Tria; Joanne de Boissy et Guillelmo de magnetot militibus et pluribus aliis.

Actum hoc fuit apud sanctam mariam de Prato juxta Rothomagum, anno Dominicæ incarnationis millesimo ducentesimo nono, in octavis apostolorum Petri et Pauli. (1).

III.

CHARTRE DE MATHILDE, COMTESSE DE BOULOGNE.

Omnibus præsentis litteras inspecturis, Mathildis comitissa Bononiæ salutem. Notum facimus universis, quod nos charitatis intuitu, et amore Jesu Christi, ob salutem et remedium animæ nostræ et animarum patris et matris nostræ Reginaldi bonæ memoriæ quondam comitis Bononiæ et Idæ ejus uxoris et Philippi recolendæ memoriæ quondam mariti nostri et comitis Bononiæ et Johannæ filiæ nostræ quondam uxoris domini Guatterii de Castillione dedi religiosis. . . . monialibus ecclesiæ B. Mariæ de Gomerifonte quinque milliarum allectium.

Datum anno Domini 1252.

(1) *Gallia Christiana*, t. XI, pièces justificatives, col. 31 et 32.